



VIE COMMUNE #2 2026-2027

Résidence de territoire, d'expérimentation et de transmission
Galerie Duchamp – Centre d'art contemporain d'intérêt
national - Yvetot (Normandie)

Date limite de candidature : 23/08/2026

Résidence : décembre 2026 – juin 2027



Résidence de territoire, de recherche et de transmission

La galerie Duchamp lance l'appel à candidatures de la deuxième édition de Vies communes, un programme de résidence de territoire qui explore les relations entre création contemporaine, transmission, engagement collectif et expérience du vivre-ensemble.

Implantée à Yvetot, au cœur du Pays de Caux, la galerie Duchamp développe depuis près de trente ans des projets artistiques ancrés dans leur territoire. Héritière du programme Iconoclasses, la résidence Vies communes élargit aujourd'hui cette dynamique en associant artistes, établissements scolaires, structures médico-sociales et habitants autour d'une expérience commune de création.

Plus qu'une résidence artistique, Vies communes est un espace d'immersion, de rencontre et d'expérimentation où l'art devient un outil de dialogue entre des personnes qui partagent un territoire sans toujours se rencontrer.

Nous invitons les artistes à considérer la résidence comme un temps de recherche, d'écoute et de cohabitation autant que comme un temps de création. Chaque année, un artiste est accueilli à Yvetot afin de développer un projet artistique en lien avec la notion de « vies communes ».

Comment se construit un commun ?
Comment habite-t-on un territoire ensemble ?
Comment l'art peut-il devenir un espace de rencontre entre des personnes d'âges, de parcours et de réalités différentes ?

Durant plusieurs mois, l'artiste mène une recherche personnelle tout en développant un travail de transmission et de création partagée auprès de plusieurs groupes de participants.

La résidence associera notamment :

- des établissements scolaires ;
- une ou plusieurs structures médico-sociales ;
- les habitants d'Yvetot et publics de la galerie Duchamp.

Tous les champs de la création contemporaine sont éligibles : arts visuels, photographie, vidéo, installation, performance, illustration, design, pratiques éditoriales, sonores, hybrides ou transdisciplinaires.

La résidence s'adresse à un artiste professionnel :

- engagé dans une démarche de création contemporaine affirmée,
- ayant envie de développer ou de poursuivre une pratique de transmission, de coopération ou de création partagée avec différents publics,
- souhaitant développer un projet en lien avec un territoire et ses habitants,
- capable d'adapter ses propositions à des publics variés,
- autonome dans la conduite d'un projet artistique tout en appréciant le travail collectif.

temporalité de la résidence

1. Avant faire

Immersion, rencontre, observation
Décembre 26 - février 2027

Cette première phase est consacrée à la découverte du territoire, des partenaires et des publics.

L'artiste est invité à prendre le temps de la présence, de l'écoute et de l'observation afin de construire progressivement un vocabulaire commun avec les participants et le territoire.

Cette période permet d'élaborer les contours du projet, d'expérimenter le territoire à l'aune du projet artistique de l'artiste et d'envisager les interventions à venir. La résidence de recherche et d'expérimentation se déroule sur maximum 3 mois, une présence de 45 jours effectifs est attendue. Les modalités de la bourse affectée à ce temps sont spécifiés dans la partie conditions financières.



2. Ce qui se tisse

Expérimentation, ateliers, création
Mars - mai 2027

L'artiste conduit un programme d'ateliers et de rencontres auprès des différents groupes partenaires.

Les propositions peuvent mobiliser différents médiums et formes artistiques.

Cette phase favorise les circulations entre les publics, les échanges d'expériences et la construction d'une œuvre ou d'un ensemble de formes nourries par les rencontres.

3. Dire ce que nous avons vécu

Restitution, transmission
Juin 2027

La résidence donne lieu à un ou plusieurs temps de restitution publique permettant de partager les processus et les créations développés au cours de l'année.

Ce ou ces moments sont pensés comme des espaces de dialogue, de convivialité entre participants, artiste et habitants.

Les volets « ce qui se tisse » et « dire ce que nous avons vécu » sont réalisés dans le volet résidence de transmission, pour un volume horaire de 105 heures, et correspondent aux honoraires d'Education artistique et culturelle. Ces heures d'EAC ne pourront pas être réalisées sur le temps de résidence de recherche, ou seront clairement identifiées sur un planning défini conjointement.

conditions d'accueil

Pendant la résidence, l'artiste réside dans un appartement de 2 pièces, situé à quelques minutes du centre d'art, au 1er étage sans ascenseur, à proximité du centre ville d'Yvetot.

Aucun véhicule ne peut être mis à la disposition de l'artiste, l'artiste envisageant de postuler à la résidence doit être autonome dans ses déplacements. Le logement mis à disposition est prévu pour l'accueil de l'artiste résident.

Si une situation particulière nécessite un aménagement spécifique, celle-ci pourra être étudiée avec l'équipe de la galerie dans la mesure des possibilités du dispositif. La résidence de la galerie Duchamp prend en charge et sous leur responsabilité l'artiste invité uniquement.

conditions financières et cadre juridique

Bourse de résidence recherche / expérimentation
3 mois à 1500€/mois (min. 45 jours de présence sur place) 4500 €

Production sur présentation de justificatifs 6000 €

Honoraires d'EAC :
(105h à 60€/h) 6300 €

Les frais de déplacements sur présentation de justificatifs 2000 €

Un contrat de résidence sera établi avec l'artiste, spécifiant les engagements du centre d'art contemporain, qui fonctionne en régie municipale, et ceux de l'artiste accueilli, et signé au début de la résidence.

L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale, et avoir un numéro de Siret, ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

dossier de candidature

Les artistes candidats et candidates sont invités à transmettre en un seul PDF :

- un CV
- un portfolio
- une note d'intention (2 à 4 pages maximum) présentant :
 - leur démarche artistique
 - leur intérêt pour la résidence
 - des pistes de réflexion autour de la notion de « vies communes »
 - leur approche de la transmission et du travail avec les publics
- tout document jugé pertinent.

Nous vous remercions de respecter ces critères, sans quoi le dossier ne pourra être reçu. Votre dossier doit nous parvenir en pièce jointe d'un e-mail. Aucune candidature par lien de téléchargement ne sera acceptée.

Envoi des dossiers par e-mail jusqu'au 23/08/26 minuit à l'adresse residence@yvetot.fr. Toute question préalable peut être transmise à cette adresse.

Le comité de sélection aura lieu fin août 2026, les candidats présélectionnés seront contactés avant le 15/09/2026, pour un échange succinct en



© Charlotte Attal, Iconoclasses 27, *Eul p'tit journal Cauchois*, 2025.

la galerie Duchamp, centre d'art contemporain d'intérêt national de la ville d'Yvetot

La galerie Duchamp est un équipement culturel municipal qui associe un centre d'art contemporain d'intérêt national, une école d'arts plastiques et de nombreux projets de médiation et d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants du territoire. Installée en plein centre ville, à Yvetot, entre Rouen et le Havre, dans une ancienne minoterie, la galerie Duchamp a bien volontairement quelque chose de l'esprit duchampien : elle est le lieu du grain à moudre – ce qui n'est pas sans rappeler, lointainement, mais tout de même, quelque broyeuse de chocolat. C'est donc, historiquement, un lieu de rencontres et de convergences, de sociabilités, et dont le signifiant, n'est pas sans évoquer, évidemment, l'endroit des possibles à imaginer.

Outre plusieurs expositions par an, le centre d'art porte aussi *Vie Commune*, un dispositif de résidence d'artiste en milieu scolaire, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Normandie), de la Région Normandie, du Département de la Seine-Maritime, de la Ville d'Yvetot et l'accompagnement de l'Éducation nationale.



Crédits photos :
© Marc Damage
© Sophie Grassart, *Bonjour centre d'art*, dessins, 2023.

critères de sélection

Le comité de sélection sera particulièrement attentif :

- à la qualité de la démarche artistique,
- à la capacité du candidat à investir un territoire dans une logique de recherche,
- à son intérêt pour la rencontre avec différents publics,
- à sa capacité à travailler en dialogue avec les partenaires du territoire.

La galerie Duchamp porte une attention particulière à l'égalité d'accès aux dispositifs qu'elle propose.

Les candidatures sont examinées uniquement au regard de la qualité artistique, de la pertinence de la démarche et de l'adéquation avec les objectifs de la résidence. Les artistes de tous horizons, quels que soient leur âge, leur parcours, leur lieu de résidence ou leur situation personnelle, sont encouragés à candidater.

La résidence privilégie les démarches artistiques dont l'artiste peut assurer directement la conception et la mise en œuvre. Le projet proposé devra être compatible avec les moyens humains, techniques et financiers de la résidence. Une attention particulière sera portée à l'autonomie du candidat dans la conduite du projet et à la faisabilité des formes envisagées.

—

Vies communes est une invitation à faire de la création un espace partagé.

Un espace où l'art devient l'occasion d'habiter un territoire ensemble, d'inventer des formes de coopération et de faire émerger des récits communs.